



Syndicat des Enseignants-UNSA
Section de Seine Maritime
77 quai Cavelier de la Salle
76100 ROUEN
Tél : 02 35 73 16 75
Fax : 02 35 03 92 26
Mail : 76@se-uns.org
Site : www.sections.se-uns.org/76

CAPD du 11 juin 2014

Monsieur le Directeur Académique,

Cette CAPD se déroule un mercredi bien particulier dû au rattrapage d'une journée manquante au calendrier des élèves. Cette situation pour le moins bizarre a bien failli se répéter dans l'organisation du calendrier 2014/2015. En effet, comment ne pas revenir sur le couac de la rentrée 2014 telle qu'elle était initialement prévue.

Invoquant un problème informatique, le ministère de l'Education Nationale avait décidé, de manière unilatérale, de reporter la rentrée 2014 des enseignants du 29 août au 1er septembre et par conséquent, celle des élèves du 1er au 2 septembre. Alors que le calendrier scolaire 2014/2015 était déjà arrêté, la question du rattrapage de cette journée se posait alors. Deux options s'offraient au ministère :

- Cette journée pouvait être scindée en deux demi-journées à récupérer durant l'année scolaire, ce qu'avait justement cherché à éviter le calendrier en fixant la prérentrée au 29 août... Cette solution, expérimentée aujourd'hui, a montré ses limites. Elle désorganise l'emploi du temps des élèves, de leurs familles et de leurs enseignants.

- Il avait aussi été évoqué que cette journée fût reportée en fin d'année. Elle se terminerait alors le lundi 6 juillet, date qui cumule les inconvénients et qui avait été initialement exclue par le ministère.

Aucune de ces deux solutions n'apparaissait sérieuse. Ce n'était ni aux élèves, ni aux enseignants de faire les frais d'une gestion calamiteuse de ce dossier. Pour le SE-Unsa, cette journée «élèves» ne devait donc pas être rattrapée. C'est finalement cette sage décision qui l'a emporté sous la pression de notre syndicat.

Reste que la pré-rentrée doit s'effectuer théoriquement sur 2 journées pour les enseignants dont l'image a été considérablement ternie dans cette affaire. Beaucoup d'entre eux sont déjà à pied d'œuvre dans leur école dès la fin août. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de bien vouloir accepter les propositions des équipes qui voudraient effectuer cette 2ème journée de pré-rentrée le 29 août.

Concernant le mouvement.

Nous tenons tout d'abord à remercier officiellement les services pour le travail considérable qui a été effectué et les réponses que les collègues et nous-mêmes avons reçues à chacune des interrogations soumises.

Cette première phase voit un taux de mutation en baisse par rapport aux années précédentes (45% de mutés, 40% de maintenus sur le poste et 15% des 1730 participants sans affectation). La petite centaine de postes bloqués y est sans doute pour quelque chose. Pour ces derniers, une nouvelle saisie de vœux associée à une liste de postes restés vacants ou nouvellement découverts serait une bonne chose. C'est ce que nous réclamons à l'instar de ce qui se fait parfois dans d'autres départements. Par ailleurs, nous maintenons notre demande de voir des collègues «abandonner» leur poste obtenu à titre définitif avec une participation à titre pro sur d'autres supports. Cela solutionnerait parfois des situations de «mal-être» qui perdurent. C'est une chose sur laquelle il faudrait nous pencher pour la prochaine note de service...

Concernant le passage à la hors-classe des P.E.

Le SE-Unsa se félicite que, grâce à la signature qu'il a apposée au bas d'un protocole, ce taux d'accès ait été augmenté. Il est semble-t-il de 4,61% cette année grâce à une intelligente pondération du ministère en fonction de la pyramide des âges et des échelons dans les départements. Il n'en demeure pas moins que nous réclamons toujours une augmentation du ratio encore plus significative pour atteindre celui en vigueur pour nos collègues exerçant dans le second degré.

Concernant les allègements de service.

Le nombre de demandes acceptées – 26 sur 50, soit 52% - n'est pas suffisant de notre point de vue. Pour des raisons médicales, beaucoup de collègues risquent de se retrouver en difficultés à la rentrée avec le lot d'absences inévitables qui en découle. Nous vous demandons donc de prendre en considération la situation des personnels pour lesquels un avis défavorable serait émis.

Plusieurs remarques : 14 collègues ayant une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé reçoivent un avis défavorable et 6 parmi eux ont pourtant une priorité 1 du médecin de prévention... Cela porte à réflexion quant aux moyens de notre département pour répondre à une demande légitime. Notre institution est bien à la peine sur des dossiers qui, à notre sens, devraient être prioritaires. Notre administration sait pourtant comptabiliser ces collègues dans les 6% de travailleurs handicapés qu'elle se doit d'embaucher . . .

Tant que tous les dossiers seront avant tout traités de manière comptable, il sera impossible de donner satisfaction au regard des demandes. 50 collègues en difficulté sur environ 6800, cela reste fort peu, vous en conviendrez...

Concernant les refus de temps partiel sur autorisation.

Vous nous avez annoncé votre intention de «faire une pause» à partir de la rentrée 2015 sur les restrictions de temps partiel. Il en est grand temps. Notre profession, ultra féminisée, doit pouvoir trouver dans cette modalité d'exercice les moyens de concilier harmonieusement vies familiale et professionnelle sans que l'administration y porte un jugement ou des *a priori* négatifs.

Concernant les recrutements.

Les chiffres nationaux pointent un déficit sur les concours d'enseignants. Envisagez-vous le recours à la liste complémentaire des concours «contractuels» et renouvelés ?

Concernant les exeat-ineat.

Nombre de collègues sont en attente d'une réponse à leur demande. La vie familiale est suspendue à votre décision. Nous vous demandons ce jour quelles seront les règles retenues lors de ce mouvement complémentaire interdépartemental ?

Certains départements ont déjà envisagé d'accorder des ineat. Accorderez-vous alors, et de façon systématique, les exeat afin que la mutation puisse se faire ?

Concernant le calendrier des instances.

Ce point n'est pas à l'ordre du jour mais il nous apparaît indispensable aujourd'hui de nous y arrêter. Il devient de plus en plus difficile d'exercer notre rôle de représentants des personnels comme il se doit. Les instances se cumulent, se chevauchent, sur des mêmes dates et, encore plus fort, aux mêmes heures ! Les temps de préparation deviennent alors inexistantes.

Nous pouvons comprendre que les calendriers soient contraints. Mais nous ne pouvons accepter que cela devienne systématique et nous demandons une harmonisation des instances.

Pour terminer sur une note d'humour, il semble que de chaque côté de la Seine chacun soit maître en son Royaume... Dommage que les représentants des personnels se voient obligés de ramer entre les deux rives pour essayer vainement d'être présents là où ils sont convoqués !

Je vous remercie de votre attention.